AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-10-71 218376

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

Régisseur de recettes D.D.A.

2, Rue des Mineurs

67 - STRASBOURG

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 133 du mois d'Octobre 1971 — 1er Octobre 1971

COLZA

DESHERBAGE CHIMIQUE

Herbicides utilisables après la levée du colza :

Le T.C.A. est efficace uniquement sur vulpin jeune. Il s'utilise à la dose de 5 à 7 kg de matière active à l'hectare dans 400 litres d'eau.

Traiter sur sol humide, lorsque le colza se trouve au stade deux ou trois feuilles en plus des cotylédons et avant le tallage du vulpin.

Le T.C.A. peut sensibiliser la culture aux froids de l'hiver.

Le DALAPON permet de détruire toutes les graminées, y compris les repousses des céréales. Il a l'inconvénient de sensibiliser les colzas au froid aussi, est-il recommandé de traiter le plus tôt possible entre le stade 2 feuilles et la fin du stade rosette.

La dose d'emploi est de 1,800 kg à 2,500 kg de matière active à l'hectare, dans 300 litres d'eau.

Le CARBETAMIDE est actif sur l'ensemble des graminées et repousses de céréales. Il a aussi une certaine action sur le mouron des oiseaux, les véroniques et les renouées.

Le traitement est à effectuer durant la période de repos végétatif du colza, même sur sol gelé mais en absence de neige. Son emploi est, par contre, à déconseiller lorsque les températures sont supérieures à 15° C.

La dose d'utilisation est de 2,100 kg de matière active dans 700 à 1.000 litres d'eau, uniquement sous forme de poudre mouillable.

LIMACES

Nous précisons, concernant l'emploi des appâts à base de Métaldehyde, qu'indépendamment des granulés à gros module pouvant être utilisés à 15 - 30 kg/ha, il existe sur le marché de petits granulés autorisés à la vente, à la dose de 5 kg/ha.

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENT D'AUTOMNE

L'automne est une période favorable à l'installation d'un certain nombre de maladies cryptogamiques ou bactériennes, qui profitent des cicatrices foliaires pour se développer sur le végétal. Un traitement à la chute des feuilles trouvera donc toute son efficacité, notamment pour lutter contre le Coryneum des arbres fruitiers à noyau, la Cloque du pêcher, le Chancre bactérien du cerisier, le Chancre européen du pommier.

Le CORYNEUM

Cette maladie est très fréquente sur tous les arbres à noyau. Elle se manifeste sur les feuilles par l'apparition de petites taches rouge violacé, qui brunissent par la suite. Les tissus morts se détachent du limbe et la feuille présente une multitude de trous.

C'est par l'aspect de ses dégâts que le Coryneum prend communément le nom de Maladie criblée.

150

.../...

Les attaques sur rameaux sont particulièrement graves. Les jeunes pousses présentent des taches brun-rougeâtre, disséminées, qui entraînent un arrêt de la circulation de la sève et le flétrissement de leur extrémité. En même temps que l'écorce brunit et se dessèche, apparaissent des bourrelets de gomme.

Sur le cerisier, les attaques de printemps peuvent provoquer le dessèchement des bouquets floraux. Les cerises peuvent être très dépréciées par la formation de taches en profondeur, laissant parfois apparaître le noyau à nu.

Traiter à la chute des feuilles, avec une bouillie bordelaise à 2 %, bien neutralisée pour être persistante, ou avec un produit cuprique apportant 500 g de Cuivre métal par hectolitre d'eau.

La CLOQUE DU PECHER

Bien que l'intérêt du traitement d'automne contre la Cloque du pêcher soit actuellement controversé, il est vivement conseillé d'effectuer le traitement recommandé pour le Coryneum sur les pêchers, lorsque ces derniers auront perdu environ 1/3 de leurs feuilles. Travailler, si possible, avec un appareil à forte pression, dans le but d'accélérer la chute des feuilles lors du traitement.

Le CHANCRE BACTERIEN DU CERISIER

Les bactéries responsables (Pseudomonas syringae et Pseudomonas morsprunorum) produisent sensiblement les mêmes symptômes : chancres souvent accompagnés d'exsudation de gomme (développement hivernal), dessication de bourgeons, de bouquets de Mai, d'inflorescences (développement printanier). L'une des époques principales de contaminations se place au cours de la chute des feuilles. L'application, à ce moment, de deux à trois traitements avec une bouillie bordelaise alcaline à 1 % de Sulfate de cuivre, permet d'éviter les infections hivernales.

Le CHANCRE EUROPEEN DU POMMIER

Le Chancre européen provoque la formation de chancres se creusant au fur et à mesure que le champignon s'établit dans les tissus des branches et du tronc. On prévient les attaques par une protection soigneuse des plaies (de taille en particulier), qui servent de porte d'entrée au parasite, en les recouvrant d'un mastic désinfectant à base de Sel de mercure ou de Sel de cuivre. Appliquer aussi, pendant la chute des feuilles, une bouillie bordelaise à 2 ou 3 % ou bien un Oxychlorure ou un Oxyde cuivreux à une dose en cuivre équivalente. Eviter, enfin, l'abus des fumures azotées qui prédisposent à la maladie.

TAVELURE DU POMMIER

Des études récentes et actuellement poursuivies par l'Institut National de la Recherche Agronomique, mettent en évidence l'action du Bénomyl (Benlate) sur les périthèces de Tavelure (organes de conservation hivernale du champignon).

Un traitement des vergers, entre la récolte et la chute des feuilles, permettrait de réduire fortement les contaminations primaires au printemps suivant.

Il faut, cependant, préciser que cette technique nouvelle ne permet pas d'éviter les traitements printaniers contre la Tavelure. Il faut, en effet, se rappeler que les contaminations primaires sont fonction d'une part, du nombre d'ascospores libérés par les périthèces, et d'autre part, des conditions climatiques. Ainsi, un nombre relativement faible d'ascospores peut entraîner des contaminations très graves si les conditions météorologiques du moment sont favorables.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Bulletin n° 132 du mois de Septembre publié le 6 Septembre 1971.